DPC 2014 mode d’emploi

Validation dans le cadre d’un congrès

Samedi 20 septembre 2014
"approches innovantes en cancérologie "*Validation DPC*

Association EvalFormSanté Agrément formation n°53350825535 - agrée OGDPC N°1214

Obligatoire pour toutes les professions de santé depuis janvier 2013

Chaque année, tout professionnel de santé doit suivre au moins un programme de DPC.
Une attestation de formation lui est transmise au terme de la formation ainsi qu’au conseil de l’Ordre de son département (annuellement).
Afin de faciliter votre participation, l’Organisme de Gestion du DPC (pour les libéraux) ou l’OPCA de votre établissement (pour les salariés) assure le financement de vos actions de formation dans la limite du forfait annuel de votre profession.
A noter que la validation du DPC dans le cadre du congrès de la SFOG consommera le budget d’un DPC non présentiel en 3 étapes.
(voir **www.mondpc.fr/mondpc/forfaitsdpc**)

Caractéristiques du programme DPC

- Mis en oeuvre par un organisme agréé (EvalFormSanté) en collaboration avec PACA Santé.
- Le programme répond à l’un des formats pédagogiques arrêtés par l’HAS.
- Le thème de la formation est parmi ceux choisis en 2014 par les Commissions Scientifiques Indépendantes des professions ciblées.

Il comporte 3 phases :

A. **Observation des pratiques**
   Les participants répondent en ligne à des vignettes cliniques de mise en situation envoyées
   par mail au moment de la confirmation d'inscription. La « deadline » de réponse est fixée à 8 jours avant la date du congrès.

B. **Enseignement**
   Présence à la session du congrès où sera présentée l'analyse des résultats collectifs de l'enquête en ligne en introduction à l'exposé de l'expert.

C. **Observation des évolutions**
   Un mois après le congrès, les participants remplissent, toujours en ligne, une autoévaluation
   des modifications de leur pratique via des mises en situation cliniques.

Financement et indemnisation

Pour les libéraux (plus de 50% d'activité libérale) et salariés de centres de santé agréés Inscription gratuite et indemnisation du DPC

- assurée par l'OGDPC sous réserve de créer son compte sur www.mondpc.fr avec son N° RPPS.
- Financement et indemnisation dans la limite du forfait annuel.
- Indemnisation pour l'ensemble des 3 phases du programme :Médecins libéraux installés et remplaçants thésés : 517 €

Pour les salariés

- Inscription payante avec prise en charge assurée par l'OPCA à laquelle cotise votre employeur pour ses employés dans le cadre du droit à la formation continue (0,5% de la masse salariale).

En cas pratique pour le congrès "un autre regard sur le cancer"

1. **Libéraux**
    a. Paiement des frais d'inscription au congrès : Médicaux : 50 **€,** paramédicaux 25**€**
    b. Inscription gratuite au DPC sous réserve de non épuisement du forfait OGDPC annuel. (Solde consultable sur **www.mondpc.fr**. Sinon même montant que les salariés ci-dessous.)
2. **Salariés**
    a. Paiement des frais d'inscription au congrès : Médicaux : **50 €,** paramédicaux : 25 euros
    b. Paiement des frais d'inscription au DPC par l'employeur (remboursés par l'OPCA dont il dépend) : Médecin : 600 €, paramédicaux 300 €,

Attention : Inscription DPC définitive après acceptation par l'employeur de la facture proforma.

Contacter l'association EvalformSanté
Maison des professions libérales
107 Avenue Henri Fréville, 35200 Rennes
Tél. : 09 54 23 16 37
Fax : 02 90 92 00 73
Site : www.evalformsante.fr
Email : **contact@evalformsante.fr**